

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **34**

Séance du 3 avril 2025

Liste des délibérations publiée le 11 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

2

**Rapport annuel 2023
sur le prix et la qualité
du service public
de prévention et gestion
des déchets ménagers
et assimilés**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT,

Membres excusés : Mmes BAZAILLE (pouvoir à Mme MOUSSA), MIHOUBI (pouvoir à M. REPLUMAZ), M. de PARDIEU.

Monsieur JACOLIN, Conseiller municipal délégué voirie et propreté urbaine, explique que la direction des déchets de la Métropole édite le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Il vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi de la performance et des résultats du service.

Ce rapport, portant sur l'année 2023 est disponible par voie numérique sur « grand lyon métropole / ressources documentaires / propreté / rapports annuels » ou sur le lien :

https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/proprete/rapports/20250121_proprete_rapport-annuel_2023.pdf

Les points principaux évoqués sur l'exercice 2023 sont :

- Une augmentation de la population de référence de 0,5 % entre 2022 et 2023, à mettre en perspective d'une diminution des ordures ménagères résiduelles collectées de - 4,7 % (288 095 tonnes en 2023), soit une baisse de la production des déchets au regard de la population qui s'accroît.
- Une diminution des tonnages collectés de -3,8 % par rapport à 2022, soit une baisse de 51 100 tonnes sur les deux dernières années ;
- La quantité moyenne d'ordures ménagères résiduelles collectée par habitant en 2023 est de 202,3 kg, soit -5,2 % au regard de l'année précédente ;
- Une inflation du budget de prévention et de gestion des déchets, avec des dépenses 2023 s'élevant à 176 M € HT (183,5 M € TTC), soit une hausse de 9,9 % par rapport à 2022 ; le coût complet de la gestion des déchets par habitant est de 124 € HT (75 € pour la collecte et 49 € pour le traitement) soit une évolution (2022/2023) à la hausse de 10,48 %. Pour rappel, en 2020 le coût par habitant était de 98 € HT.

- Une année 2023 marquée par la modernisation du service : l'acquisition de camions électriques et 160 000 usagers sensibilisés sur l'amélioration du tri, avec notamment la collecte des déchets alimentaires ;
- La poursuite du déploiement du service de collecte des déchets alimentaires avec 715 nouvelles bornes à compost pour atteindre 1314 bornes au total sur le territoire métropolitain. (Pour Sainte-Foy-lès-Lyon : 49)
- Une très forte augmentation du taux de refus de tri à 36,4%, soit 21 837 tonnes sur 60 010 tonnes qui partent à l'incinération.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport 2023 de la Métropole de Lyon, sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés.

Le conseil municipal,
PREND ACTE du rapport annuel 2023 de la Métropole de Lyon,
sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 11 avril 2025